

Quelques ressources et liens utiles :

Les circulaires :

- [Circulaire du 12/01/2022 sur les 30 min d'APQ](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201330C.htm) : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201330C.htm>
- [Circulaire du 12/01/2022 sur le dispositif « Une école—un club »](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201330C.htm) : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201330C.htm>

Des documents pédagogiques :

- « **30 min d'APQ** » (Académie de Créteil), des propositions concrètes d'AP à partir de 4 verbes d'action : courir, sauter, lancer, danser : https://medias-generation.paris2024.org/2021-10/Paris2024-30min-Doc-Accompagnement_1.pdf
- « **En avant pour 30 min** », 40 fiches d'activités proposées par l'Académie de Paris (Auteurs : Corinne Pierotti CPD EPS - Déborah Sarfati CPC EPS) : <https://www.ac-caen.fr/dsden50/discip/eps/IMG/pdf/30mm-ac-paris-v4.pdf>
- « **La boîte à défis récré** » (USEP) : <https://usep.org/index.php/2018/01/20/la-boite-a-defis-recre/>
- « **Les pauses actives, 3 circuits clefs en main** » (Mission EPS Moselle) : <https://www4.ac-nancy-metz.fr/eps57/spip.php?article448&lang=fr>
- « **Jeux d'antan, jeux d'enfants** » (USEP) : <https://usep.org/wp-content/uploads/2017/09/jeux-antan-jeux-enfants.pdf>
- DSDEN de la Vienne (les liens renvoient vers des pages du site de la DSDEN dans lesquelles sont proposées des fiches en format PDF) :
 - * **30 min d'APQ en cycle 1** : <https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden86-pedagogie/spip.php?article2316>
 - * **30 min d'APQ en cycle 2** : <https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden86-pedagogie/spip.php?article2317>
 - * **30 min d'APQ en cycle 3** : <https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden86-pedagogie/spip.php?article2318>

Des vidéos :

- **Présentation du dispositif (DSDEN 26)** : <https://eps-26.web.ac-grenoble.fr/article/film-de-presentation-de-lami-30-min-dapq-0>
- « **Bouger + pour apprendre mieux** » (Michel Cymès) : <https://www.youtube.com/watch?v=WS6EBW6IPYE>
- « **School on the moove** », une expérience Finlandaise—vidéos en anglais :
 - * **clip de présentation** : <https://www.youtube.com/watch?v=3lLmhUIAaPY&list=PLQD0GyzWN465DcrYj3LMTpJbWkWrJfuxn>
 - * **témoignages d'enseignants et d'élèves** : <https://www.youtube.com/watch?v=jNnlh62MWWMA&list=PLQD0GyzWN465DcrYj3LMTpJbWkWrJfuxn>

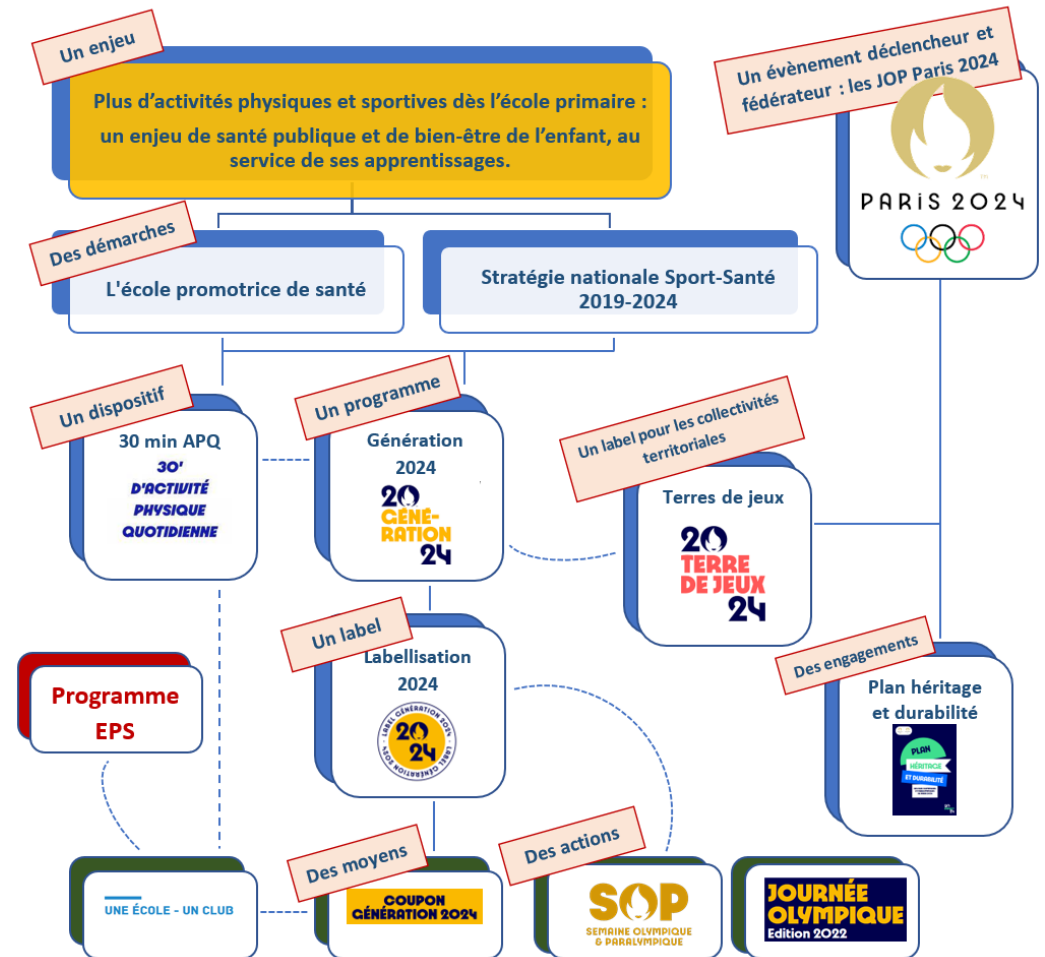
Pour s'inscrire :

- **Le lien pour accéder à « démarches simplifiées »** : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami30minapq>
- Un **tutoriel** pour être guidé pas à pas : Comment déposer une candidature à l'AMI 30' APQ : <https://eps-26.web.ac-grenoble.fr/article/tutoriel-comment-deposer-une-candidature-lami-30-min-apq-0>
- **Formulaire d'inscription à l'Ami 30' APQ** : <https://eps-26.web.ac-grenoble.fr/article/formulaire-dinscription-lami-30-min-apq>

Pour en savoir plus, contacter M. Jean Pinguet, référent départemental 30 min APQ : jean.pinguet@ac-grenoble.fr



Une approche systémique



Un programme :



- Promouvoir l'activité physique et sportive et l'éducation physique et sportive, de la maternelle à l'université, avec une attention particulière pour les plus jeunes ;
- Utiliser le sport à des fins pédagogiques, dans différents champs disciplinaires, pour le plaisir d'apprendre ;
- Faire découvrir les sports olympiques et paralympiques et promouvoir les valeurs du sport, de l'Olympisme et du Paralympisme;
- Utiliser le sport comme moteur d'engagement et de citoyenneté.

Un label :



Destiné aux écoles et aux établissements scolaires, le but de ce dispositif est de promouvoir les valeurs du sport et de l'olympisme, tout en développant la pratique physique de la jeunesse de notre pays.

« Être labellisé Génération 2024, c'est s'engager à mettre plus de sport dans le quotidien des jeunes et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant. »

Les objectifs du label Génération 2024

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
3. Accompagnement ou accueil des sportifs de haut niveau.
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Être labellisé Génération 2024, comment faire ?

Toutes les écoles peuvent être labellisées, sur la base du volontariat.

Les dates d'ouverture et de fermeture de la campagne annuelle de labellisation sont communiquées aux circonscriptions et déposées sur le site EPS 1er degré 26 (décembre 2022 à mars 2023).

Le projet de labellisation s'inscrit dans le projet de l'école/de l'établissement. Il intègre les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations. Il veille notamment à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Pour bénéficier du label, les écoles et les établissements doivent respecter le volume horaire d'EPS prévus dans les programmes et disposer d'une association sportive adhérente à l'une des fédérations scolaires (USEP, UNSS, UGSEL).

Les écoles et établissements déposent un dossier auprès du rectorat de leur académie à partir d'un [cahier des charges national](#).

Les kits label Génération 2024 sont directement envoyés dans les écoles et établissements labélisés et viennent valoriser et récompenser l'engagement de tous les acteurs impliqués sur l'ensemble du territoire pour mettre plus de sport dans le quotidien de la Génération 2024.

Pour en savoir plus, contacter M. Pierre-Jean Pomarel, référent départemental G24 : pierre-jean.pomarel@ac-grenoble.fr

30' D'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE

La [circulaire du 12-1-2022 sur les 30 minutes d'activité quotidienne](#) présente le contexte de cette mesure, définit le cadre du dispositif et les modalités d'accompagnement et d'évaluation du déploiement.

« Après l'engouement d'écoles volontaires, un premier objectif ministériel de 50 % d'écoles mobilisées a été fixé pour la rentrée 2022, pour atteindre la **généralisation du dispositif d'ici à la rentrée 2024.** »

Le déploiement de cette mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.

Les formes que peuvent prendre les « 30 minutes d'activité physique quotidienne » sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.

Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires (par exemple sous forme de pauses actives), mais aussi périscolaires.

Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité grâce à des pratiques ludiques.

L'activité physique quotidienne est à différencier de l'éducation physique et sportive (EPS), discipline d'enseignement obligatoire. Développer une activité physique quotidienne répond avant tout à des enjeux importants de santé publique et de bien-être.

L'EPS

- une discipline d'enseignement obligatoire

- permet de construire des compétences motrices, méthodologiques, sociales dans 4 champs d'apprentissage ; répond à des attendus pour chaque cycle ; propose des repères de progressivité

- ces compétences sont évaluées

- requiert souvent une tenue, des locaux, des équipements et du matériel spécifiques

- des séances d'apprentissage formalisées

- 3 h / semaine

30' d'APQ

- un cadre souple basé sur le volontariat (au départ...)

- répond uniquement à des enjeux de santé publique et de bien être ; amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques est à ce titre complémentaire de l'enseignement de l'EPS

- aucune évaluation

- une tenue sportive n'est pas nécessaire, un matériel spécifique n'est pas indispensable ; les locaux scolaires, la cour ou les abords de l'école sont utilisés en priorité

- des formes variées, qui peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires ou périscolaires

- 30' d'APQ les jours où l'EPS n'est pas programmée

